

Anti-corrída.

Interdiction de manifester

“Le Colbac dénonce une censure suite à l’interdiction par le maire de la ville Robert Ménard aux anti-corrída le droit de manifester devant le Théâtre Municipal et devant les arènes à l’occasion des événements des Journées Taurines de Béziers, les 21 et 24 octobre prochains. Il a décidé de déposer un recours en justice et organiser une nouvelle action pour revendiquer le droit de manifester. “À la de-

mande de la municipalité, la préfecture a émis un arrêté portant réglementation sur la voie publique autour des arènes et du théâtre, après que le Colbac ait déclaré deux manifestations. Les militants se voient relégués dans un rayon de 500 mètres autour des arènes et éloignés à 300 mètres du théâtre. “ Sophie Maffre-Baugé, présidente réagit à cette atteinte au droit de manifester. “ L’interdiction fait

suite à un courriel du président de la Fédération des Clubs Taurins au préfet, alertant sur nos manifestations. Il est urgent que les taurins cessent de faire la loi à Béziers ! Le motif invoqué est le risque de trouble à l’ordre public. C’est ridicule ! Nous sommes connus des services de police pour être calmes et très respectueux. Nos actions se passent toujours sans le moindre incident. Nous restons sta-

tiques et silencieux. Nous tenons des visuels. Devant les arènes, nous avons déclaré une action avec seulement dix manifestants, pas un de plus. Le maire qui se moque volontiers de notre petit nombre, serait-il incapable de maintenir l’ordre public autrement qu’en nous repoussant à un demi kilomètre des arènes et à 300 mètres du théâtre ! La mesure est totalement disproportionnée.(...)”